

EXAMEN ERAGE –SESSION 2008
CAS PRATIQUE

Le divorce de Dorothée et Thomas a été prononcé le 21 juillet 2006. Une ordonnance de non-conciliation autorisant les époux à résider séparément avait été rendue le 2 Avril 2006.

Malgré cette ordonnance, et même après leur divorce, Dorothée et Thomas continuent à vivre ensemble à Metz dans l'appartement qui leur avait servi de résidence familiale.

Cependant, toutes les fins de semaine, Dorothée retrouve à Paris Jean, dont elle a fait la connaissance au cours de l'été 2005.

Le 26 février 2007, Dorothée met au monde à Paris une fille Léna, déclarée à l'état civil comme née de Thomas et Dorothée. A sa sortie de la maternité, Dorothée s'installe chez Jean.

Madeline, que Jean avait épousée en 2003, quitte alors l'appartement, refusant de cohabiter avec Dorothée.

Dorothée et Jean traitent Léna comme leur fille, lui assurant entretien et affection.

Mais en juillet 2008, Dorothée quitte Jean avec l'enfant pour rejoindre Thomas.

Jean est très attaché à Léna qu'il n'a pu revoir, malgré de nombreuses tentatives, depuis le départ de Dorothée.

Il vient de recevoir un faire-part lui annonçant le remariage de Dorothée et Thomas, accompagné d'une petite carte signée de Dorothée:

« Cesse de nous importuner, Léna est la fille de Thomas, comme l'établit d'ailleurs son acte de naissance, et je vais aller voir mon avocat qui me le confirmera ».

Jean est effondré et vous demande s'il peut faire quelque chose pour que sa paternité soit établie à l'égard de Léna.

Il souhaiterait par ailleurs savoir s'il peut se défaire de son mariage avec Madeline, étant précisé que cette dernière est plutôt, pour l'instant, réticente au divorce.